



INTEMPERIES ET PERTES D'EXPLOITATION : UNE NOUVELLE REPONSE ASSURANTIELLE POUR LES PROFESSIONNELS DU MATERIEL

**DLR : PLUS DE
1 000 ADHÉRENTS,
70% DU MARCHÉ**

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de construction et de manutention et syndicats affiliés ACIM, FNAR, UFL et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises, tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.

Face à la multiplication des événements climatiques extrêmes pénalisant directement l'activité des entreprises de location de matériels, la Fédération DLR, en partenariat avec le courtier en assurance Howden, propose une solution d'assurance paramétrique dédiée. Cette solution a pour vocation de couvrir les pertes de revenus subies par les loueurs lorsque les matériels loués ne peuvent pas être utilisés par leurs clients en raison des conditions météorologiques.

Présentée à l'occasion d'un webinaire organisé le 26 mars 2026, cette offre vise à apporter une réponse simple, rapide et transparente aux pertes d'exploitation liées aux aléas météorologiques.

Des aléas climatiques de plus en plus pénalisants pour les loueurs

Depuis vingt ans, la multiplication et l'intensification des épisodes climatiques extrêmes – *fortes pluies, inondations, gel, vents violents ou canicules* – transforment profondément l'environnement économique des entreprises. Pour les entreprises de location de matériels, dont l'activité dépend étroitement du rythme des chantiers et de la continuité d'exploitation, ces aléas constituent désormais un risque structurel.

Si l'assurance traditionnelle couvre efficacement les dommages matériels majeurs, elle demeure en revanche insuffisante face aux conséquences financières des événements climatiques. Baisse d'activité, arrêts de chantier et pertes d'exploitation peuvent ainsi peser lourdement sur la performance des entreprises, sans toujours bénéficier d'une couverture adaptée.

Le phénomène est particulièrement visible dans le secteur de la construction. En 2022, la France a connu 33 jours de fortes chaleurs, un record depuis 1947, s'accompagnant de ralentissements et, dans certains cas, d'interruptions de chantiers. Depuis 2024, la canicule est intégrée au dispositif des intempéries et peut être reconnue comme motif d'arrêt de chantier, accentuant l'exposition de l'ensemble de la filière, loueurs inclus.

Parallèlement les épisodes de pluies intenses se multiplient. 40 jours consécutifs de pluie ont ainsi été mesurés entre le 14 janvier et le 22 février 2026, constituant la plus longue série jamais enregistrée en France depuis le début des mesures en 1959.

Sur le terrain, les impacts sont concrets : inondations entraînant l'arrêt de chantiers pendant plusieurs semaines et l'immobilisation de parcs de matériels, canicules réduisant la durée d'exploitation quotidienne et la rotation des équipements, ou encore tempêtes accroissant les risques de dommages sur les équipements loués, avec des enjeux directs en matière de responsabilité.

HOWDEN

- 1^{er} courtier d'assurance mondial non-américain
- 700 collaborateurs en France avec 16 implantations régionales
- Membre associé conseil de la Fédération DLR depuis 2012
- Membre de la commission DLR Halte aux vols

Présentation de Howden

Howden France accompagne les PME, ETI et grands comptes, en France comme à l'international, avec des expertises de premier plan en IARD et en Protection Sociale.

Une réponse assurantielle innovante : l'assurance paramétrique

Pour répondre à ces enjeux, DLR Assur propose une solution d'assurance paramétrique spécifiquement adaptée aux réalités du secteur de la location de matériels.

Ce dispositif repose sur un mécanisme paramétrique :

1. Le contrat d'assurance est construit à partir de paramètres climatiques prédéfinis (vitesse du vent, précipitations, température, hauteur d'eau etc.), auxquels est associée une indemnité convenue à l'avance.
2. L'évolution du paramètre fait l'objet d'une surveillance continue, ainsi que l'atteinte du seuil contractuellement défini.
3. En cas d'atteinte du seuil, l'indemnisation est versée automatiquement en quelques jours, selon les modalités prévues dans la police - sans procédure d'expertise ni déclaration de sinistre.

DLR se mobilise pour accompagner ses adhérents sur ces nouveaux enjeux

Dans le cadre de la création de DLR Assur, la Fédération DLR déploie des solutions d'assurance dédiées aux professionnels du marché.

Cette démarche a été initiée avec l'organisation d'un webinaire, le 26 mars 2026, en partenariat avec Howden, permettant de présenter concrètement le fonctionnement de l'assurance paramétrique appliquée aux risques climatiques.

Le replay de ce webinaire est disponible ici : [REPLAY](#)

D'autres contenus pédagogiques viendront compléter ce dispositif tout au long de l'année (articles, vidéos, interventions), afin de renforcer la compréhension et l'appropriation de cette solution par les adhérents.